

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 396**17 août 1996****SOMMAIRE**

Advita S.A., Hesperange	page 18972	Pan Invest S.A.	18979
American Thoroughbred Associates, S.à r.l.	18978	Paro S.A., Howald	18992, 18993
Appartements de Sable S.A.	18973	PARTAF, Participations Africaines S.A.	18979
Appartements de Village S.A.	18972	Pharmalux, S.à r.l., Bissen	18981
Asian-Investment Service S.A., Hesperange	18974	Pictet International Capital Management, Luxbg	18993
Atmel - ES2 S.A., Luxembourg	18963	Plage de Greco S.A.	18976
Baie de Greco Holding S.A.	18973	Planungsregie, S.à r.l.	18979
Baiunzo S.A.	18973	Plibrico S.A., Luxembourg	18994
Bord de Mer I S.A.	18973	Pool Position S.A., Luxembourg	18994
Bord de Mer II S.A.	18974	Power Group Holding S.A., Luxembourg	18994
Bugatti International S.A.H., Luxembourg	18974	Prebli S.A., Luxembourg	18995
BUG Investment und Beteiligung Holding S.A., Luxembourg	18972	Presto International S.A.	18979
Campo Rève Toitures, S.à r.l.	18980	Printania Holding S.A., Luxembourg	18995
CERES, Compagnie Européenne de Réassurance et de Services S.A., Luxembourg	18964, 18969	Redelcover S.A., Luxembourg	18995
Enzina Investment S.A.H.	18979	Resplan Holding S.A., Luxembourg	18996
Erdal S.A.	18980	Restogast AG	18979
ESB International Luxembourg S.A., Luxembourg	18974	Rice International S.A., Luxembourg	18997
Etang de Greco S.A.	18975	Rideaux Center, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	18998
Euraviation Holding S.A., Luxembourg	18975	Rocher de Greco S.A.	18976
Europe Online Finance S.A., Howald-Luxembourg	18981	Route de Village S.A.	18976
Europe Online S.A., Luxembourg	18980	Royal Classics S.A., Luxembourg	18998
Euro-Promotion S.A., Luxembourg	18975	RTL-4 S.A., Luxembourg	18996, 18997
Evrica S.A., Luxembourg	18977	Ryocon S.A. Holding	18979
FINBET (Finanz Beteiligungen) AG, Luxbg	18970, 18972	S.A. des Anciens Etablissements Raymond Goedert, Luxembourg	18999
Hadhan Holding S.A., Luxembourg	18982, 18984	Sadiki Holding S.A., Luxembourg	18999
J & G Aktiengesellschaft, Hesperange	18975	Sakau Luxembourg S.A., Luxembourg	19000
Manacor (Luxembourg) S.A., Luxembourg	18984, 18985	Sakura Holding S.C.A., Luxembourg	19000, 19001
Maneran S.A., Luxembourg	18985	Sakura Management S.A., Luxembourg	18997, 18998
Marine Trading Corporation, S.à r.l., Luxbg	18987, 18988	Samara Investment Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	18998, 18999
Matra S.A., Bettembourg	18986	Sanbiagio S.A., Luxembourg	19004
Medical Technology, S.à r.l.	18980	Sangalli International Holding S.A., Luxembourg	19001, 19003, 19004
Medirent AG	18975	Scan Inter S.A., Luxembourg	19005, 19006
Mentor S.A., Senningerberg	18989	Scanprop Holding S.A., Luxembourg	19006, 19007
Metex S.A., Luxembourg	18988	Sceptre Security Corporation Luxembourg S.A.	18979
Mibera, GmbH, Luxembourg	18981	Sfer Holding S.A.	18977
Miet- und Wohnhaus AG, Luxembourg	18988	Shavan Holdings S.A.	18979
Miseler Bäckerei, S.à r.l., Wasserbillig	18989	Simonstown Holding S.A., Luxembourg	19008
Moncaro Holding S.A., Luxembg-Kirchberg	18989, 18990	Société de Brevets JMD S.A.	18979
Mondioval, Sicav, Luxembourg	18990	Soemi S.A. Holding	18976
Muacho, S.à r.l., Noertzange	18991, 18992	Staden S.A., Luxembourg	19004, 19005
Mutua (Luxembourg) S.A., Luxembourg	18990, 18991	S-Team S.A., Luxembourg	18999
Nerilux S.A., Luxembourg	18993	T.W.T., Trade World Trust S.A., Luxembourg	18977
Nioc S.A., Luxembourg	18993	Villas de Plage S.A.	18978
Nulux Nukem Luxembourg, GmbH, Luxembourg	18989	Villas de Rocher S.A.	18978
Omnitec Participation S.A., Luxembourg	18993	Waterworld S.A., Soparfi, Luxembourg	18962
Overseas Trust & Consult Holding S.A.	18979	Zone de Greco S.A.	18978
Pain d'Or, S.à r.l., Luxembourg	18991		

WATERWORLD S.A., Société Anonyme, SOPARFI, Société de Participations Financières.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) La société MULTISERVICES Ltd, avec siège à Douglas/Isle of Man, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, annexée au présent acte;
 - 2) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié, en son nom personnel.
- Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société de participations financières qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de WATERWORLD S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. Sa durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre millions (4.000.000.-) de francs, divisé en quatre mille (4.000.-) actions de mille (1.000.-) francs chacune.*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société MULTISERVICES Ltd, préqualifiée	3.999
2) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié	<u>1</u>
Total: quatre mille actions	4.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre millions (4.000.000.-) de francs se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale:

vendre des participations

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.**Art. 9.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 1997.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- sont nommés administrateurs:

a) Dr. Diego Lissi, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano,

b) Dr. Davide Cassella, administrateur de sociétés, demeurant à I-Padua,

c) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié;

3.- est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée DEBELUX AUDIT, S.à r.l., avec siège à Luxembourg;

4. le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hoffmann. G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mai 1996, vol. 824, fol. 52, case 12. – Reçu 40.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 mai 1996.

G. d'Huart.

(17913/207/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

ATMEL - ES2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 23.004.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatorze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATMEL - ES2 S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 23.004, constituée sous la dénomination de EUROPEAN SILICON STRUCTURES S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 juin 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 243 du 24 août 1985 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 617 du 5 décembre 1995 (acte contenant changement de la dénomination de la société en ATMEL - ES2 S.A.)

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Donald Coluin, administrateur de sociétés, demeurant à Aix-en-Provence (France).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Emmanuel Guzman, cadre financier, demeurant à Aix-en-Provence (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation, adressés par lettres aux actionnaires en nom (toutes les actions étant nominatives).

Les récépissés afférents sont déposés sur le bureau afin d'inspection par l'assemblée.

B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit

Ordre du jour:

1.- Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société et de procéder à sa mise en liquidation;

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs;

3.- Détermination des pouvoirs accordés aux liquidateurs et leur rémunération.

4.- Divers.

C) Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les 4.385.830 (quatre millions trois cent quatre-vingt-cinq mille huit cent trente) actions de classe «C» d'une valeur nominale de LUF 100,- (cent francs luxembourgeois) chacune, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à LUF 438.583.000,- (quatre cent trente-huit millions cinq cent quatre-vingt-trois mille francs luxembourgeois), 4.265.809 (quatre millions deux cent soixante-cinq mille huit cent neuf), soit 97,3 % (quatre-vingt-dix-sept virgule trois pour cent) actions de classe «C» sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Sur ce, l'assemblée a constaté qu'elle était régulièrement constituée, Monsieur le président a fait l'exposé ci-après:

Le conseil d'administration a toujours agi dans l'intérêt de tous les actionnaires et toute décision a été prise dans les meilleurs intérêts de la société (et de tous ses actionnaires minoritaires).

Le conseil d'administration a proposé aux actionnaires la mise en liquidation de la société motivée par des coûts de fonctionnement trop importants. Le conseil d'administration préfère proposer la mise en liquidation aux actionnaires plutôt que de payer inutilement des frais administratifs et des impôts.

Toutes les cessions d'actif réalisées durant l'exercice 1995 ont été faites à un prix déterminé par l'évaluation d'un expert indépendant.

Dans la gestion courante de la société, le conseil d'administration a chaque fois pris ses décisions en parfait respect de la législation en vigueur.

Un actionnaire a posé trois questions par télécopie en date du 13 mai 1996.

Monsieur Donald Coluin, en sa qualité d'administrateur a répondu oralement à ces questions durant l'assemblée et il a été convenu qu'une réponse écrite serait adressée à l'actionnaire dans les meilleurs délais.

Sur ce, Monsieur le président a abordé l'ordre du jour et, après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Cette résolution a été adoptée par 4.152.593 actions votant pour 112.129 actions votant contre et 1087 abstentions.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateurs:

1.- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg;

2.- Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur indépendant, demeurant à Luxembourg.

Cette résolution a été adoptée par 4.152.593 actions votant pour, 112.129 actions votant contre et 1087 abstentions.

Troisième résolution

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser l'inventaire et peuvent se référer aux livres comptables de la société.

Ils sont autorisés par l'assemblée, pour des opérations spéciales et déterminées, à déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils détermineront et pour une durée qu'ils fixeront.

Ils paieront les dettes de la société.

Les liquidateurs distribueront à chaque actionnaire, au prorata de leur participation, le restant des actifs. Les liquidateurs seront rémunérés par la société sur la base de vacation.

Cette résolution a été adoptée par 4.152.593 actions votant pour, 112.129 actions votant contre et 1087 abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. Coluin, E. Guzman, P. Morales, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 1996, vol. 823, fol. 14, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 mai 1996.

J. Elvinger.

(17926/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

CERES, COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCE ET DE SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 25.267.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES, en abrégé CERES, établie et ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit alors de résidence à Mersch en date du 10 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 80 du 2 avril 1986,

modifié suivant acte reçu par le même notaire, Gérard Lecuit, en date du 12 juin 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 279 du 10 octobre 1987,

modifié suivant acte reçu par le même notaire, Gérard Lecuit, en date du 23 janvier 1990, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 285 du 18 août 1990,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B sous le numéro 25.267.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Michel Hoste, juriste d'entreprises, demeurant à F-5915 Leers, 104, rue du Maréchal Leclerc.

Le président nomme comme secrétaire, Mademoiselle Nathalie Krachmanian, employée, demeurant à F-Metz.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Fabienne Pitsch, employée, demeurant à F-Rodenmack.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- a) Augmentation du capital social de la société à concurrence de dix millions de francs français (10.000.000,- FRF) pour le porter de son montant actuel de vingt millions de francs français (20.000.000,- FRF) à trente millions de francs français (30.000.000,- FRF) par la création et l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune.

b) Renonciation au droit de souscription préférentiel par les anciens actionnaires conformément à l'article 32-3 de la Loi.

c) Souscription et libération des cent mille (100.000) actions nouvelles.

d) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

2.- Modification de l'article 3 des statuts relatifs à l'objet social comme suit:

«**Art. 3.** La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurances dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la prise de participations directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.»

3.- Modification de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute, à tout moment, par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par la loi.»

4.- a) Insertion d'un nouvel article entre l'article 6 et l'article 7 des statuts comme suit:

«**Art. 7. (nouveau).** 7.1. Lorsqu'un actionnaire veut céder tout ou partie de ses actions, il doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros d'actions dont la cession est projetée, les nom, prénom, profession, domicile et nationalité des cessionnaires proposés et le prix de cession. Cette lettre adressée au conseil d'administration doit être accompagnée du certificat d'inscription des actions, s'il en a été émis.

Le prix de cession de la participation de l'actionnaire cédant dans la société sera égal à la quote-part que cette participation représente dans l'actif net comptable de la société, tel que celui-ci résulte des derniers comptes annuels régulièrement approuvés par l'assemblée générale. L'actif net comptable, tel qu'indiqué ci-dessus, est égal à l'actif comptable, déduction faite des dettes, lesquelles comprennent les provisions techniques, telles qu'établies en conformité de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. L'actif net comptable ne sera augmenté d'aucun goodwill.

A défaut d'accord des parties sur le chiffre de l'actif net comptable, tel que défini ci-dessus, celui-ci sera déterminé par le réviseur d'entreprises indépendant de la société, dont l'avis liera toutes les parties.

Le prix de cession est payable au plus tard dans les trois mois à compter de la demande de cession.

Dans les huit jours de la réception de la lettre recommandée prévue à l'alinéa premier de cet article, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

7.2. Les autres actionnaires auront un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

Le droit de préemption ne pourra pas porter sur la partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les quinze jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi, il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suite au non-exercice par un actionnaire de son droit de préemption, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de quinze jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

7.3. Au cas où les actions dont la cession ou le transfert est proposé ne sont pas acquises, en tout ou en partie, par les autres actionnaires, le conseil d'administration pourra décider de les faire acquérir par la société elle-même, pourvu qu'elle remplisse les conditions légales pour l'acquisition par une société de ses propres actions. A l'expiration du délai indiqué dans la première phrase du troisième alinéa de l'article 7.2., ou, le cas échéant, à l'expiration du délai indiqué dans la deuxième phrase du troisième alinéa de l'article 7.2., la société dispose d'un délai d'un mois pour se porter acquéreur desdites actions.

7.4. Au cas où les actions en question ne sont pas acquises suivant ce qui est prévu aux articles 7.1., 7.2. et 7.3. ci-dessus, elles pourront être acquises par des non-actionnaires. Ceux-ci doivent être agréés par le conseil d'administration suivant les dispositions de l'article 7.5.

7.5. La demande d'agrément doit être notifiée à la société par lettre recommandée. Cette demande d'agrément indiquera les nom, prénom, profession, domicile et nationalité des cessionnaires proposés, le nombre et le numéro des actions dont la cession est projetée et le prix offert qui sera celui prévu à l'article 7.1. des statuts.

Dans les soixante jours à compter de la réception par la société de la demande d'agrément, le président du conseil d'administration est tenu de réunir le conseil pour lui soumettre la demande d'agrément. La décision du conseil d'administration doit être notifiée au cédant par lettre recommandée dans les dix jours de sa date.

En cas de refus d'agrément, le cédant dispose d'un délai de dix jours à compter de la réception de la notification du refus pour notifier à la société s'il renonce ou non à son projet de cession.

Dans le cas où le cédant ne renonce pas à son projet de cession, le conseil d'administration est tenu, dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions par une ou plusieurs personnes physiques ou morales de son choix, prises parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, ou avec l'accord du cédant, par la société si elle remplit les conditions légales pour une telle acquisition.

Si à l'expiration du délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la notification du refus d'agrément au cédant, le rachat des actions n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par une ordonnance de référé du président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la demande de la société, l'actionnaire cédant et le cessionnaire mentionnés dans la demande d'agrément étant dûment appelés.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés est régularisée d'office sur la signature du président du conseil d'administration ou d'un délégué du conseil, sans qu'il soit besoin de celle du titulaire des actions.

7.6. Toutes les dispositions du présent article s'appliquent en cas de cession de droit à attribution d'actions gratuites.

En cas d'augmentation de capital en numéraire, et afin de ne pas prolonger les délais de réalisation de cette augmentation de capital, lesdites dispositions s'appliquent par substitution aux actions nouvelles qui auraient été souscrites au moyen de droits de souscription cédés par les actionnaires anciens.»

b) Renumerotation des articles subséquents.

5.- Modification de l'ancien article 10 des statuts en ajoutant un nouveau paragraphe qui aura la teneur suivante:

«Il peut, en outre, créer un ou plusieurs comité(s) formé(s) ou non de membres choisis en son sein. Le(s) comité(s) arrête(nt) son (leur) propre mode de fonctionnement qu'il(s) fait (font) approuver par le conseil d'administration.»

6.- a) Insertion d'un nouvel article entre l'ancien article 10 et l'ancien article 11 des statuts, comme suit:

«**Art. 12. (nouveau).** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés. Un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

La Société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoir et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront supportés par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui auront été intentés à leur encontre en raison de leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société.

Sur la demande expresse de la Société, une indemnisation identique pourra être accordée aux administrateurs ou fondés de pouvoir des sociétés dont la Société est actionnaire ou créancière et ce, même si ces administrateurs ou fondés de pouvoir n'auraient normalement pas droit à l'indemnisation.

Une indemnisation est exclue dans les cas où le(s) administrateur(s) ou le(s) fondé(s) de pouvoir ou toute(s) autre(s) personne(s) à indemniser (telle que définies ci-dessus) s'est ou se sont rendues coupable(s) de faute grave, de vol, de négligence, ou s'ils ont manqué à leurs devoirs envers la Société ou les sociétés dont cette dernière est créancière ou actionnaire.

En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et ne sera allouée que si la personne à indemniser n'a pas manqué à ses devoirs envers la Société.

La Société appréciera souverainement, après avis de son conseiller juridique, si une personne a ou non manqué à ses devoirs envers la Société et si, par conséquent, elle pourra ou non être indemnisée conformément aux dispositions du présent article.

Le droit à indemnisation, tel que décrit ci-dessus, n'empêchera pas les personnes sus-qualifiées de prétendre éventuellement à d'autres droits légaux, conventionnels ou statutaires.»

b) Renumerotation des articles subséquents.

7.- Modification de l'article 14 (ancien article 12) des statuts comme suit:

«**Art. 14.** La société est surveillée par un réviseur indépendant qui sera nommé par l'assemblée générale.»

8.- Suppression pure et simple de l'ancien article 13 des statuts et renumerotation des articles subséquents.

9.- Modification du premier alinéa de l'article 17 (ancien article 16) comme suit:

«Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration dans les formes prévues par la Loi.»

10.- Modification de l'article 19 (ancien article 18) qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le Président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui ont été adoptée, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de dix millions de francs français (10.000.000,- FRF) pour le porter de son montant actuel de vingt millions de francs français (20.000.000,- FRF) à trente millions de francs français (30.000.000,- FRF) par la création et l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes, avec renonciation de la part des actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel conformément à l'article 32-3 de la Loi.

L'assemblée décide d'émettre cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune, aux mêmes droits que les anciennes actions.

Souscription et libération

Les cent mille (100.000) actions nouvelles ont été souscrites et libérées par un versement en espèces de dix millions de francs français (10.000.000,- FRF) par la société anonyme COMPAGNIE GENERALE DE REASSURANCE (LUX), en abrégé COGERE, établie et ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B sous le numéro 27.758, de sorte que ce montant est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Ensuite l'assemblée décide de modifier, en conséquence, l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente millions de francs français (30.000. 000,- FRF), représenté par trois cent mille (300.000) actions de cent francs français (100,- FRF) chacune.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatifs à l'objet social comme suit:

«**Art. 3.** La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurances dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la prise de participations directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute, à tout moment, par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par la loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide:

d'insérer un nouvel article entre l'article 6 et l'article 7 des statuts comme suit:

«**Art. 7. (nouveau).** 7.1. Lorsqu'un actionnaire veut céder tout ou partie de ses actions, il doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros d'actions dont la cession est projetée, les nom, prénom, profession, domicile et nationalité des cessionnaires proposés et le prix de cession. Cette lettre adressée au conseil d'administration doit être accompagnée du certificat d'inscription des actions, s'il en a été émis.

Le prix de cession de la participation de l'actionnaire cédant dans la société sera égal à la quote-part que cette participation représente dans l'actif net comptable de la société, tel que celui-ci résulte des derniers comptes annuels régulièrement approuvés par l'assemblée générale. L'actif net comptable, tel qu'indiqué ci-dessus, est égal à l'actif comptable, déduction faite des dettes, lesquelles comprennent les provisions techniques, telles qu'établies en conformité de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. L'actif net comptable ne sera augmenté d'aucun goodwill.

A défaut d'accord des parties sur le chiffre de l'actif net comptable, tel que défini ci-dessus, celui-ci sera déterminé par le réviseur d'entreprises indépendant de la société, dont l'avis liera toutes les parties.

Le prix de cession est payable au plus tard dans les trois mois à compter de la demande de cession.

Dans les huit jours de la réception de la lettre recommandée prévue à l'alinéa premier de cet article, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

7.2. Les autres actionnaires auront un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice,

total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

Le droit de préemption ne pourra pas porter sur la partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les quinze jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi, il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suite au non-exercice par un actionnaire de son droit de préemption, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de quinze jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

7.3. Au cas où les actions dont la cession ou le transfert est proposé ne sont pas acquises en tout ou en partie par les autres actionnaires, le conseil d'administration pourra décider de les faire acquérir par la société elle-même, pourvu qu'elle remplisse les conditions légales pour l'acquisition par une société de ses propres actions. A l'expiration du délai indiqué dans la première phrase du troisième alinéa de l'article 7.2., ou, le cas échéant, à l'expiration du délai indiqué dans la deuxième phrase du troisième alinéa de l'article 7.2., la société dispose d'un délai d'un mois pour se porter acquéreur des dites actions.

7.4. Au cas où les actions en question ne sont pas acquises suivant ce qui est prévu aux articles 7.1., 7.2. et 7.3. ci-dessus, elles pourront être acquises par des non-actionnaires. Ceux-ci doivent être agréés par le conseil d'administration suivant les dispositions de l'article 7.5.

7.5. La demande d'agrément doit être notifiée à la société par lettre recommandée. Cette demande d'agrément indiquera les nom, prénom, profession, domicile et nationalité des cessionnaires proposés, le nombre et le numéro des actions dont la cession est projetée et le prix offert qui sera celui prévu à l'article 7.1. des statuts.

Dans les soixante jours à compter de la réception par la société de la demande d'agrément, le président du conseil d'administration est tenu de réunir le conseil pour lui soumettre la demande d'agrément. La décision du conseil d'administration doit être notifiée au cédant par lettre recommandée dans les dix jours de sa date.

En cas de refus d'agrément, le cédant dispose d'un délai de dix jours à compter de la réception de la notification du refus pour notifier à la société s'il renonce ou non à son projet de cession.

Dans le cas où le cédant ne renonce pas à son projet de cession, le conseil d'administration est tenu, dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions par une ou plusieurs personnes physiques ou morales de son choix, prises parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, ou avec l'accord du cédant, par la société si elle remplit les conditions légales pour une telle acquisition.

Si à l'expiration du délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la notification du refus d'agrément au cédant, le rachat des actions n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par une ordonnance de référé du président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la demande de la société, l'actionnaire cédant et le cessionnaire mentionnés dans la demande d'agrément étant dûment appelés.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés est régularisée d'office sur la signature du président du conseil d'administration ou d'un délégué du conseil, sans qu'il soit besoin de celle du titulaire des actions.

7.6. Toutes les dispositions du présent article s'appliquent en cas de cession de droit à l'attribution d'actions gratuites.

En cas d'augmentation de capital en numéraire, et afin de ne pas prolonger les délais de réalisation de cette augmentation de capital, lesdites dispositions s'appliquent par substitution aux actions nouvelles qui auraient été souscrites au moyen de droits de souscription cédés par les actionnaires anciens.»

- de renuméroter les articles subséquents.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'ancien article 10 des statuts en ajoutant un nouveau paragraphe qui aura la teneur suivante:

«Il peut, en outre, créer un ou plusieurs comité(s) formé(s) ou non de membres choisis en son sein. Le(s) comité(s) arrête(nt) son (leur) propre mode de fonctionnement qu'il(s) fait (font) approuver par le conseil d'administration.»

Sixième résolution

L'assemblée décide:

- d'insérer un nouvel article entre l'ancien article 10 et l'ancien article 11 des statuts, comme suit:

«**Art. 12. (nouveau).** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés. Un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

La Société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoir et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront supportés par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui auront été intentés à leur rencontre en raison de leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société.

Sur la demande expresse de la Société, une indemnisation identique pourra être accordée aux administrateurs ou fondés de pouvoir des sociétés dont la Société est actionnaire ou créancière et ce, même si ces administrateurs ou fondés de pouvoir n'auraient normalement pas droit à l'indemnisation.

Une indemnisation est exclue dans les cas où le(s) administrateur(s) ou le(s) fondé(s) de pouvoir ou toute(s) autre(s) personne(s) à indemniser (telle que définies ci-dessus) s'est ou se sont rendus coupable(s) de faute grave, de vol, de négligence, ou s'ils ont manqué à leurs devoirs envers la Société ou les sociétés dont cette dernière est créancière ou actionnaire.

En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et ne sera allouée que si la personne à indemniser n'a pas manqué à ses devoirs envers la Société.

La Société appréciera souverainement, après avis de son conseiller juridique, si une personne a ou non manqué à ses devoirs envers la Société et si, par conséquent, elle pourra ou non être indemnisée conformément aux dispositions du présent article.

Le droit à indemnisation, tel que décrit ci-dessus, n'empêchera pas les personnes sus-qualifiées de prétendre éventuellement à d'autres droits légaux, conventionnels ou statutaires.»

- de renuméroter les articles subséquents.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 (ancien article 12) des statuts comme suit:

«**Art. 14.** La société est surveillée par un réviseur indépendant qui sera nommé par l'assemblée générale.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer, purement et simplement, l'ancien article 13 des statuts et de renuméroter les articles subséquents.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 17 (ancien article 16) comme suit:

«Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration dans les formes prévues par la Loi.»

Dixième et dernière résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 (ancien article 18) qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.30 heures.

Constataion

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions de l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et constaté l'accomplissement.

Evaluation pour le fisc

Les comparants déclarent évaluer la somme de 10.000.000,- FRF à 60.813.050,- LUF (cours moyen du 7 mai 1996, 1,- FRF = 6,081.305 LUF).

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 740.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Hoste, N. Krachmanian, F. Pitsch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1996, vol. 90S, fol. 98, case 4. – Reçu 608.00 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1996.

P. Decker.

(17957/206/329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

CERES, COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCE ET DE SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 25.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 mai 1996.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(17958/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

FINBET (FINANZ BETEILIGUNGEN) A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1631 Luxemburg, 35, rue Glesener.

H. R. Luxemburg B 37.169.

Im Jahre neunzehnhundertsechundneunzig, am dreißigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques Delvaux, mit Amtswohnsitz in Esch an der Alzette.

Ist erschienen:

Herr François Winandy, diplômé EDHEC, wohnhaft in Luxemburg, handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft FINBET (FINANZ BETEILIGUNGEN) A.G., mit Sitz in Luxemburg, 35, rue Glesener, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche ihm durch den besagten Verwaltungsrat in seiner Sitzung vom 29. April 1996 gegeben wurde.

Ein Auszug des Protokolls der Verwaltungsratssitzung bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Komparent ersuchte den amtierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

I. - Die Gesellschaft FINBET (FINANZ BETEILIGUNGEN) A.G. wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 28. Mai 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 442 vom 22. November 1991, mit einem gezeichneten Kapital von sechshunderttausend Deutsche Mark (600.000.- DEM) eingeteilt in sechstausend (6.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Deutsche Mark (100.- DEM).

II. - Aufgrund von Artikel 5, Absatz 2 der Satzung der Gesellschaft wurde das genehmigte Gesellschaftskapital auf fünf Millionen Deutsche Mark (5.000.000.- DEM), eingeteilt in fünfzigtausend (50.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Deutsche Mark (100.- DEM) festgesetzt.

III. - Artikel 5, Absatz 3 der Satzung der Gesellschaft hat folgenden Wortlaut:

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren vom Tage der Veröffentlichung gegenwärtiger Statuten im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, an gerechnet, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu ausgegebenen Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen. Nach jeder in der Grenze des genehmigten Kapitals erfolgten und durch den Verwaltungsrat festgestellten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

IV. - Daß der Verwaltungsrat, in seiner Sitzung vom 10. Dezember 1993 und gemäß der ihm laut Artikel 5 der Satzung erteilten Vollmachten, eine erste Teilerhöhung des genehmigten Kapitals durchgeführt hat und zwar um den Betrag von vierhunderttausend Deutsche Mark (400.000.- DEM), um so das gezeichnete Kapital von sechshunderttausend Deutsche Mark (600.000.- DEM) auf eine Million Deutsche Mark (1.000.000.- DEM) zu bringen, gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 100 vom 18. März 1994.

V. - Daß der Verwaltungsrat, in seiner Sitzung vom 29. April 1996 und gemäß der ihm laut Artikel 5 der Satzung erteilten Vollmachten, eine zweite Teilerhöhung des genehmigten Kapitals durchgeführt hat und zwar um den Betrag von einer Million Deutsche Mark (1.000.000.- DEM), um so das gezeichnete Kapital von einer Million Deutsche Mark (1.000.000.- DEM) auf zwei Millionen Deutsche Mark (2.000.000.-) zu bringen, durch die Schaffung von zehntausend (10.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Deutsche Mark (100.- DEM), welche zu ihrem Nennwert von einhundert Deutsche Mark (100.- DEM) voll einzuzahlen sind.

IV. - Daß die zehntausend (10.000) neuen Aktien durch einer der früheren Aktionären, die Gesellschaft DEFINEX AG, gezeichnet, und durch die Überweisung auf ein Bankkonto der genannten Gesellschaft FINBET (FINANZ BETEILIGUNGEN) A.G. voll eingezahlt wurden.

Das Zeichnungsvorrecht des anderen Aktionärs hinsichtlich dieser Kapitalerhöhung wurde durch Beschluß dieses Aktionärs aufgehoben, dies gegen Vorlage einer ausdrücklichen Verzichtserklärung des betroffenen Aktionärs, welcher dieser Urkunde beigegeben bleibt.

V. - Daß somit der Betrag von einer Million Deutsche Mark (1.000.000.- DEM) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht. Der Beweis der Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien durch einen der bestehenden Aktionären wurde dem amtierenden Notar durch Vorlegung der diesbezüglichen Zeichnungs- und Einzahlungsbelege erbracht.

VI. - Aufgrund dieser zweiten Teilerhöhung des genehmigten Kapitals, erhält Artikel 5, Absatz 1 der Satzung folgenden Wortlaut:

«Art. 5. (Absatz 1).

Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen Deutsche Mark (2.000.000.- DEM) eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Deutsche Mark (100.- DEM), welche voll eingezahlt sind.»

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde erwachsen, werden auf zirka 300.000.- LUF geschätzt.

Der unterfertigte Notar, der die deutsche Sprache spricht und beherrscht, erklärt hierdurch, dass auf Wunsch des Komparenten, die gegenwärtige Urkunde in deutscher Fassung erstellt wurde, gefolgt von einer französischen Übersetzung. Auf Wunsch des gleichen Komparenten, wird im Fall von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem französischen Text, der deutsche Wortlaut vorwiegen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Suit la traduction en langue française

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FINBET FINANZ BETEILIGUNGEN) A.G., ayant son siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 29 avril 1996.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

I. - La société FINBET (FINANZ BETEILIGUNGEN) A.G. a été constituée dans la forme d'une société anonyme par-devant le notaire instrumentant en date du 28 mai 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 442 du 22 novembre 1991,

avec un capital souscrit de six cent mille Deutsche Mark (600.000.- DEM), représenté par six mille (6.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent Deutsche Mark (100.- DEM), entièrement libérées.

II. - Le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts a fixé le capital autorisé de la société à cinq millions de Deutsche Mark (5.000.000.- DEM), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent Deutsche Mark (100.- DEM) chacune.

III. - L'alinéa 3 de l'article 5 des statuts de la société prévoit ce qui suit:

Le Conseil d'Administration est pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts dans le Mémorial, Recueil C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, le tout suivant les décisions à prendre par le conseil d'administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

IV. - Le conseil d'administration a, dans sa réunion du 10 décembre 1993, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, décidé de procéder à une première augmentation du capital autorisé, et ce jusqu'à concurrence d'un montant de quatre cent mille Deutsche Mark (400.000.- DEM), de sorte que le capital social de la société soit porté de six cent mille Deutsche Mark (600.000.- DEM) à un million de Deutsche Mark (1.000.000.- DEM), en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 100 du 18 mars 1994.

V. - Le conseil d'administration a, dans sa réunion du 29 avril 1996, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, décidé de procéder à une deuxième augmentation du capital autorisé, et ce jusqu'à concurrence d'un montant d'un million de Deutsche Mark (1.000.000.- DEM), de façon à ce que le capital social soit porté de son montant actuel d'un million de Deutsche Mark (1.000.000.- DEM) à deux millions de Deutsche Mark (2.000.000.- DEM) par la création de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Deutsche Mark (100.- DEM), à libérer intégralement par des versements en espèces.

VI. - Que les dix mille (10.000) actions nouvelles ont été souscrites par un des anciens actionnaires, savoir la société DEFINEX A.G., et ont été entièrement libérées par le versement d'un montant d'un million de Deutsche Mark (1.000.000.- DEM) sur un compte de la société FINBET (FINANZ BETEILIGUNGEN) A.G.

Le droit de souscription de l'autre ancien actionnaire a été supprimé sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, laquelle renonciation restera annexée aux présentes.

VI. - Le montant d'un million de Deutsche Mark (1.000.000.- DEM) est à la disposition de la société. La preuve de la souscription et de la libération des actions nouvelles par un des anciens actionnaires a été apportée au notaire par la présentation des documents de souscription et de libération.

V) A la suite de cette deuxième augmentation du capital autorisé, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 1).** Le capital souscrit de la société est fixé à deux millions de Deutsche Mark (2.000.000.- DEM), représenté par vingt mille (20.000) actions chacune d'une valeur nominale de cent Deutsche Mark (100.- DEM), entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de 300.000.- LUF.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'allemand, déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est écrit en allemand, suivi d'une version en langue française. A la demande du même comparant, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte allemand et le texte français, le texte allemand prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: F. Winandy, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 1996, vol. 824, fol. 42, case 5. – Reçu 205.533 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette le 22 mai 1996.

J. Delvaux.

(17997/208/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

FINBET (FINANZ BETEILIGUNGEN) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 37.169.

Statuts coordonnés suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 1996, déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 1996.

J. Delvaux.

(17998/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

ADVITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 48.627.

En date du 23 juillet 1996, Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de la société ADVITA S.A., société anonyme avec siège social à L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, R. C. Luxembourg B 48.627 et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(26968/720/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

APPARTEMENTS DE VILLAGE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.450.

EXTRAIT

Il résulte des lettres recommandées adressées à la société que:

– Messieurs Paolo Lambertini, Thomas Ernst et Fabrizio De Stefani ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.

– FIDEI S.A. a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.

– Le siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26973/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

BUG INVESTMENT UND BETEILIGUNG HOLDING S.A., Société Anonyme.

(anc. UKRAINE INDUSTRIE HOLDING S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 48.638.

En date du 8 juillet 1996, Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société BUG INVESTMENT UND BETEILIGUNG HOLDING S.A. (anciennement UKRAINE INDUSTRIE HOLDING S.A.), avec siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, R. C. Luxembourg B 48.638 et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(26996/720/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

APPARTEMENTS DE SABLE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.449.

EXTRAIT

Il résulte des lettres recommandées adressées à la société que:

- Messieurs Paolo Lambertini, Thomas Ernst et Fabrizio De Stefani ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- FIDEI S.A. a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- Le siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.
Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26974/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

BAIE DE GRECO HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.332.

EXTRAIT

Il résulte des lettres recommandées adressées à la société que:

- Messieurs Paolo Lambertini, Thomas Ernst et Fabrizio De Stefani ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- FIDEI S.A. a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- Le siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.
Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26979/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

BAIUNZO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.434.

EXTRAIT

Il résulte des lettres recommandées adressées à la société que:

- Messieurs Paolo Lambertini, Thomas Ernst et Fabrizio De Stefani ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- FIDEI S.A. a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- Le siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.
Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26982/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

BORD DE MER I S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.453.

EXTRAIT

Il résulte des lettres recommandées adressées à la société que:

- Messieurs Paolo Lambertini, Thomas Ernst et Fabrizio De Stefani ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- FIDEI S.A. a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- Le siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.
Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26990/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

BORD DE MER II S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.454.

EXTRAIT

Il résulte des lettres recommandées adressées à la société que:

- Messieurs Paolo Lambertini, Thomas Ernst et Fabrizio De Stefani ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- FIDEI S.A. a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- Le siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26991/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

ASIAN-INVESTMENT SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 47.944.

En date du 23 juillet 1996, Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société ASIAN-INVESTMENT SERVICE S.A., société anonyme avec siège social à L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, R. C. Luxembourg B 47.944 et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(26978/720/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

ESB INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 54.449.

RECTIFICATIF

Au Mémorial C numéro 317 du 29 juin 1996, il fallait lire:

- page 15211, souscripteur 1):
«ESB INTERNATIONAL LTD»
- pages 15211 (intitulé), 15213 (4^e résolution) et 15216 (4^e résolution):
1511 Luxembourg

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour correction
pour ESB INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.
KPMG, Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 86, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(27023/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

BUGATTI INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2326 Luxembourg, 8, rue Nicolas Petit.

EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 12 juillet 1996, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, a placé la gestion du patrimoine de la société anonyme BUGATTI INTERNATIONAL S.A. HOLDING, avec siège social à L-2326 Luxembourg, 8, rue Nicolas Petit, sous le régime de la gestion contrôlée en vertu des articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté grand-ducal du 24 mai 1935 complétant la législation relative au sursis de paiement, au concordat préventif de la faillite et à la faillite par l'institution du régime de la gestion contrôlée.

Le même jugement a nommé commissaires à cette gestion Maître Jean Brucher, avocat, demeurant à Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt et Monsieur Marc Muller, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Pour extrait conforme
Signatures

Les commissaires à la gestion contrôlée

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 13, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27228/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1996.

ETANG DE GRECO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.344.

EXTRAIT

Il résulte des lettres recommandées adressées à la société que:

– Messieurs Paolo Lambertini, Thomas Ernst et Fabrizio De Stefani ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.

– FIDEI S.A. a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.

– Le siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27024/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

EURO-PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 46.530.

En date du 7 juin 1996, la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., en abrégé FISOGEST S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société EURO-PROMOTION S.A., avec siège social à L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener, R. C. Luxembourg B 46.530 et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(27028/720/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

J & G AKTIENGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 48.825.

En date du 8 juillet 1996, la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., en abrégé FISOGEST S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société J & G AKTIENGESELLSCHAFT A.G., avec siège social à L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, R. C. Luxembourg B 48.825 et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(27062/720/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

MEDIRENT A.G., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.341.

En date du 23 juillet 1996, la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., en abrégé FISOGEST S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société MEDIRENT A.G., R. C. Luxembourg B 49.341 et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(27095/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

EURAVIATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 39.531.

Monsieur Bernard Ewen, administrateur, a démissionné de ses fonctions avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 13, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27265/506/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1996.

PLAGE DE GRECO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.338

EXTRAIT

Il résulte des lettres recommandées adressées à la société que:

- Messieurs Paolo Lambertini, Thomas Ernst et Fabrizio De Stefani ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- FIDEI S.A. a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- Le siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27105/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

ROCHER DE GRECO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.353

EXTRAIT

Il résulte des lettres recommandées adressées à la société que:

- Messieurs Paolo Lambertini, Thomas Ernst et Fabrizio De Stefani ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- FIDEI S.A. a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- Le siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27125/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

ROUTE DE VILLAGE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.430

EXTRAIT

Il résulte des lettres recommandées adressées à la société que:

- Messieurs Paolo Lambertini, Thomas Ernst et Fabrizio De Stefani ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- FIDEI S.A. a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- Le siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27126/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

SOEMI S.A. HOLDING, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.416.

EXTRAIT

Il résulte des lettres recommandées adressées à la société que:

- Messieurs Paolo Lambertini, Thomas Ernst et Fabrizio De Stefani ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- FIDEI S.A. a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- Le siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27153/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

SFER HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.980.

EXTRAIT

Il résulte des lettres recommandées adressées à la société que:

- Monsieur Gian Franco Talarico a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société.
- Le siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27145/727/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

T.W.T., TRADE WORLD TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.737.

La société FIDALUX S.A. dans les bureaux de laquelle la société anonyme TRADE WORLD TRUST S.A. avait fait élection de son siège social au 3, rue de l'Industrie à L-1811 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat, tout office de domiciliation de ladite société constituée le 11 avril 1990. Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 397 du 25 octobre 1990).

Ladite société est actuellement sans siège social connu au Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juillet 1996.

C. Blondeau
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27164/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

T.W.T., TRADE WORLD TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.737.

Extrait de la lettre de démission du 10 janvier 1996 de Monsieur Jean Detombe

Monsieur Jean Detombe démissionne de sa fonction d'Administrateur de la société TRADE WORLD TRUST S.A.

Certifié conforme
FIDALUX
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27165/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

T.W.T., TRADE WORLD TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.737.

Monsieur R. Haigh démissionne du poste de Commissaire aux comptes de la société pour raisons de convenance personnelle et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 mai 1996.

R. Haigh.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27166/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

EVRICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.902.

La Fiduciaire FERNAND KARTHEISER & CIE, dénonce par la présente la domiciliation à son siège social de la société EVRICA S.A. avec effet immédiat. Elle démissionne par la même occasion de son poste de commissaire aux comptes de la société EVRICA S.A.

Luxembourg, le 22 juillet 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27553/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

VILLAS DE PLAGE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.459.

EXTRAIT

Il résulte des lettres recommandées adressées à la société que:

- Messieurs Paolo Lambertini, Thomas Ernst et Fabrizio De Stefani ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- FIDEI S.A. a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- Le siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.
Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27170/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

VILLAS DE ROCHER S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.446.

EXTRAIT

Il résulte des lettres recommandées adressées à la société que:

- Messieurs Paolo Lambertini, Thomas Ernst et Fabrizio De Stefani ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- FIDEI S.A. a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- Le siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.
Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27171/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

ZONE DE GRECO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.354.

EXTRAIT

Il résulte des lettres recommandées adressées à la société que:

- Messieurs Paolo Lambertini, Thomas Ernst et Fabrizio De Stefani ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- FIDEI S.A. a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 8 avril 1996.
- Le siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.
Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27177/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1996.

AMERICAN THOROUGHBRED ASSOCIATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 35.431.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 165 du 5 avril 1991.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 25 juillet 1996 que Monsieur John Lehnert, a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Le siège social de la société AMERICAN THOROUGHBRED ASSOCIATES, S.à r.l. a été dénoncé en date du 31 juillet 1996, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 juillet 1996.

Signatures
L'Agent domiciliataireEnregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27728/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

OVERSEAS TRUST & CONSULT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

R. C. Luxembourg B 20.723.

Herr D. Lauf kündigt das für die Gesellschaft OVERSEAS TRUST & CONSULT HOLDING S.A. bestehende Mandat als Prüfungskommissar und als Mitglied des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung.

Berlin, den 15. Juli 1996.

D. Lauf.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27378/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1996.

OVERSEAS TRUST & CONSULT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

R. C. Luxembourg B 20.723.

Frau S. Prinz kündigt das für die Gesellschaft OVERSEAS TRUST & CONSULT HOLDING S.A. bestehende Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung.

Berlin, den 15. Juli 1996.

S. Prinz.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27379/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1996.

ENZINA INVESTMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 37.816.

Les administrateurs, Paul De Geyter et les sociétés JUMPRUN INVESTMENTS LTD et WINDLINE INVESTMENTS LTD ont démissionné de leurs fonctions avec effet immédiat.

Le commissaire aux comptes, Frank McCarrroll, a démissionné de ses fonctions avec effet immédiat.

En sa qualité d'agent domiciliaire, la société COMFINTRUST S.A. avec siège social à Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, dénonce le siège de la société ENZINA INVESTMENT S.A.H., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 juillet 1996.

COMFINTRUST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27540/646/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

**RYVOCON S.A. HOLDING.
SHAVAN HOLDINGS S.A.
SCEPTRE SECURITY CORPORATION LUXEMBOURG S.A.
SOCIETE DE BREVETS JMD S.A.
PAN INVEST S.A.
PARTAF, PARTICIPATIONS AFRICAINES S.A.
PLANUNGSREGIE, S.à r.l.
PRESTO INTERNATIONAL S.A.
RESTOGAST A.G.**

LIQUIDATION

Par jugement du 13 juin 1996, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VIème section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le Juge Commissaire Jeanne Guillaume en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leur conclusions,

a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

RYVOCON S.A. HOLDING.

SHAVAN HOLDINGS S.A.

SCEPTRE SECURITY CORPORATION LUXEMBOURG S.A.

SOCIETE DE BREVETS JMD S.A.

PAN INVEST S.A.

PARTAF, PARTICIPATIONS AFRICAINES S.A.

PLANUNGSREGIE, S.à r.l.

PRESTO INTERNATIONAL S.A.

RESTOGAST A.G.

Pour extrait conforme
L. SchaackEnregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27688/999/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

CAMPO REVE TOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 34.494.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée du 11 juillet 1996 envoyée à la société que le siège social de CAMPO RÈVE TOITURES a été dénoncé par le bailleur avec effet immédiat.

Signature
Le bailleur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 9, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27957/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1996.

ERDAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.918.

Monsieur Bernard Ewen et Madame Denise Vervaet, administrateurs, ainsi que Monsieur Pierre Schill, commissaire aux comptes, ont démissionné de leurs fonctions avec effet immédiat.

Le siège social a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1996, vol. 483, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27985/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1996.

EUROPE ONLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 47.882.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre datée du 2 août 1996 que:

Monsieur A. Douglas Peabody, démissionne avec effet immédiat de sa fonction de vice-président du conseil d'administration et d'administrateur d'EUROPE ONLINE S.A., ainsi que de toutes autres fonctions qu'il a occupées dans EUROPE ONLINE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1996, vol. 483, fol. 33, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27990/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1996.

EUROPE ONLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 47.882.

EXTRAIT

Il résulte d'une déclaration datée du 2 août 1996 que:

Dr. Christian Schwarz-Schilling, démissionne avec effet immédiat de sa fonction de président du conseil d'administration et en tant que membre du conseil d'administration d'EUROPE ONLINE S.A. ainsi que de toutes autres fonctions qu'il a occupées dans EUROPE ONLINE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1996, vol. 483, fol. 33, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27991/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1996.

MEDICAL TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 45.541.

Il résulte d'une lettre adressée au gérant de la société MEDICAL TECHNOLOGY, S.à r.l. en date du 17 juillet 1996, que le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Pour avis
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 75, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28052/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1996.

PHARMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7780 Bissen, 12A, route de Mersch.

R. C. Luxembourg B 17.862.

Le soussigné Monsieur Claude Hubert, demeurant à L-7784 Bissen, 19, rue des Moulins donne par la présente sa démission en tant que gérant de la société PHARMALUX, S.à r.l. domiciliée à L-7780 Bissen, 12A, route de Mersch No R.C. B 17.862 et ce avec effet immédiat.

Bissen, le 1^{er} août 1996.

C. Hubert.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(28077/614/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1996.

EUROPE ONLINE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald-Luxembourg, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 47.883.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre datée du 2 août 1996 que:

Monsieur A. Douglas Peabody, démissionne avec effet immédiat de sa fonction de vice-président du conseil d'administration et d'administrateur d'EUROPE ONLINE FINANCE S.A., ainsi que de toutes autres fonctions qu'il a occupées dans EUROPE ONLINE FINANCE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1996.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1996, vol. 483, fol. 33, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27992/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1996.

EUROPE ONLINE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald-Luxembourg, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 47.883.

EXTRAIT

Il résulte d'une déclaration datée du 2 août 1996 que:

Dr. Christian Schwarz-Schilling, démissionne avec effet immédiat de sa fonction de président du conseil d'administration et en tant que membre du conseil d'administration d'EUROPE ONLINE FINANCE S.A. ainsi que de toutes autres fonctions qu'il a occupées dans EUROPE ONLINE FINANCE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1996.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1996, vol. 483, fol. 33, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27993/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 1996.

MIBERA, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 28, Montée du Grund.

R. C. Luxembourg B 32.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Diekirch, le 21 mai 1996, vol. 256, fol. 91, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 mai 1996.

Signature.

(18057/591/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MIBERA, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 28, Montée du Grund.

R. C. Luxembourg B 32.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Diekirch, le 21 mai 1996, vol. 256, fol. 91, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 mai 1996.

Signature.

(18058/591/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

HADHAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 23.814.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf mai.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HADHAN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B sous le numéro 23.814.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 janvier 1986, publié au Mémorial C, numéro 94 du 15 avril 1986, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 avril 1989, publié au Mémorial C, numéro 237 du 29 août 1989.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Berscheid, sous-directeur de banque, demeurant à Echternach.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, employé privé, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et les scrutateurs. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 26.000 (vingt-six mille) actions représentant l'intégralité du capital social de USD 26.000.000,- (vingt-six millions de dollars US) de la société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que tous les actionnaires sont présents ou représentés à la présente assemblée et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de l'administrateur, M. Paul Jeanbart et décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

2. Nominations statutaires.

3. Modification de l'article quatre des statuts comme suit:

«La durée de la société est illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement conformément à la loi.»

4. Modification de l'article douze des statuts comme suit:

«En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à la nomination définitive. Le mandat d'un administrateur ainsi nommé cessera à l'époque où aurait pris fin celui de l'administrateur qu'il remplace.»

5. Modification de l'article quinze, paragraphe deux des statuts comme suit:

«La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

6. Suppression de l'article dix-sept des statuts.

7. Modification subséquente de la numérotation des articles.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Paul Jeanbart comme administrateur et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Madame Laila Al-Sulaiman, née El-Zein, administrateur de sociétés, demeurant à Jeddah (Arabie Saoudite);

- Madame Lama Al-Sulaiman, née Al-Sulaiman, administrateur de sociétés, demeurant à Jeddah (Arabie Saoudite); jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 1998 statuant sur les comptes annuels de 1997.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article quatre des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La durée de la société est illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement conformément à la loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article douze des statuts comme suit:

«**Art. 12.** En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à la nomination définitive. Le mandat d'un administrateur ainsi nommé cessera à l'époque où aurait pris fin celui de l'administrateur qu'il remplace.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article quinze des statuts comme suit:

«**Art. 15. Paragraphe deux.** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article dix-sept (17) des statuts de la société.

Suite à la suppression de l'article dix-sept (17) des statuts, l'assemblée générale décide de renuméroter les articles dix-huit (18) à vingt et un (21) qui deviendront les articles dix-sept (17) à vingt (20).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prenom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

En cas de divergence, le texte français fait foi.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the ninth of May.

Before Us, Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme holding HADHAN HOLDING S.A., with its principal office in L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, registered in the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B under number 23.814.

The corporation was incorporated by a deed of the undersigned notary on the 23rd of January 1986, published in the Mémorial C, number 94 of the 15th of April 1986, and whose Articles of Association have been amended by a deed of the undersigned notary on the 10th of April 1989, published in the Mémorial C, number 237 of the 27th of August 1989.

The meeting was opened and presided over by Mr Roland Berscheid, sous-directeur de banque, residing in Echternach.

The Chairman appointed as secretary Mr Patrick Van Hees, private employee, residing in Messancy (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mr Alain Thill, private employee, residing in Echternach.

The Chairman declared and requested the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the Chairman, the secretary, and the scrutineers. The said list as well as the proxies will be attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the 26,000 (twenty-six thousand) shares representing the entire subscribed capital of USD 26,000,000.- (twenty-six million United States Dollars) of the corporation are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- All shareholders are present or represented at this meeting and state that they have been informed of the agenda of the meeting which is the following:

Agenda:

1. Resignation of the director Mr Paul Jeanbart and discharge for his management until this day.

2. Statutory appointment of the Board.

3. Subsequent modification of Article four of the By-Laws as follows:

«The duration of the company is unlimited. It may be dissolved prematurely in accordance with the law.»

4. Subsequent modification of Article twelve of the By-Laws as follows:

«If a Director's office falls vacant, the remaining directors shall be entitled to fill the vacancy temporarily. In such cases, the next general meeting shall make the definitive appointment. The term of office of a director thus appointed shall end at the time when that of the director whom he has replaced would have expired.»

5. Subsequent modification of Article fifteen paragraph two of the By-Laws as follows:

«The company shall be bound by the sole signature of the Chairman of the Board of the Directors or by the joint signatures of two directors.»

6. Abolition of Article seventeen of the By-Laws.

7. Subsequent modification of numbering of the next articles.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to accept the resignation of the director Mr Paul Jeanbart and to give him discharge for his management until this day.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as new directors:

- Mrs Laila Al-Sulaiman, born El-Zein, companies director, residing in Jeddah (Saudi Arabia);

- Mrs Lama Al-Sulaiman, born Al-Sulaiman, companies director, residing in Jeddah (Saudi Arabia);

until the ordinary general meeting of 1998 deciding on the annual balance sheet of 1997.

Third resolution

The general meeting decides to amend article four of the By-Laws as follows:

«**Art. 4.** The duration of the company is unlimited. It may be dissolved prematurely in accordance with the law.»

Fourth resolution

The general meeting decides to amend article twelve of the By-Laws as follows:

«**Art. 12.** If a Director's office falls vacant, the remaining directors shall be entitled to fill the vacancy temporarily. In such cases, the next general meeting shall make the definitive appointment. The term of office of a director thus appointed shall end at the time when that of the director whom he has replaced would have expired.»

Fifth resolution

The general meeting decides to amend paragraph two of article fifteen of the laws as follows:

«**Art. 15. Paragraph two.** The company shall be bound by the sole signature of the Chairman of the Board of the Directors or by the joint signatures of two directors.»

Sixth resolution

The general meeting decides to abolish article seventeen (17) of the By-Laws.

As a consequence of the abolition of article seventeen (17) of the By-Laws, the general meeting decides to renumber the articles eighteen (18) to twenty-one (21) which will become articles seventeen (17) to twenty (20).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: R. Berscheid, P. Van Hees, A. Thill, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 90S, fol. 92, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1996.

M. Elter.

(18016/210/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

HADHAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 23.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1996.

M. Elter.

(18017/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.098.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

K. van Baren

J. Klijm

Fondé de pouvoir

Fondé de pouvoir

(18043/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.098.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., tenue au siège social en date du 27 février 1996, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1994:

1) Election de M. J. Vroegop, M. J.M.J. Kallen, M. J.J.W. Zweegers et M. G.W.A. Wardenier en tant qu'administrateurs.

2) Election de M. G.W.A. Wardenier en tant qu'administrateur-délégué.

3) Election de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

4) Décharge accordée aux administrateurs, M. J. Vroegop, M. J.M.J. Kallen, M. J.J.W. Zweegers, M. G.W.A. Wardenier, ainsi qu'à M. S.B. Rodgers qui était administrateur jusqu'au 10 juin 1994, à M. F.G.H. Deckers qui était administrateur jusqu'au 3 août 1994 et M. B.J. de Hoop Scheffer qui était administrateur jusqu'au 1^{er} décembre 1994, à l'administrateur-délégué, M. G.W.A. Wardenier ainsi qu'à M. S.B. Rodgers qui était administrateur-délégué jusqu'au 10 juin 1994, et au commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'assemblée générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(18044/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.098.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 1996.

K. van Baren
Fondé de pouvoir

J. Klijm
Fondé de pouvoir

(18045/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.098.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., tenue au siège social en date du 2 mai 1996, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

- 1) Election de M. J. Vroegop, M. J.M.J. Kallen, M. J.J.W. Zweegers et M. G.W.A. Wardenier en tant qu'administrateurs.
- 2) Election de M. G.W.A. Wardenier en tant qu'administrateur-délégué.
- 3) Election de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.
- 4) Décharge accordée aux administrateurs, M. J. Vroegop, M. J.M.J. Kallen, M. J.J.W. Zweegers, M. G.W.A. Wardenier, ainsi qu'à l'administrateur-délégué, M. G.W.A. Wardenier, et au commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.
- 5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'assemblée générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(18046/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MANERAN S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 23.404.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MANERAN S.A., ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 23.404, constituée suivant acte reçu en date du 7 octobre 1985, publié au Mémorial C, numéro 355 du 5 décembre 1985 et mise en liquidation suivant acte reçu en date du 5 mars 1996, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Maître René Faltz, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Yves Schmit, chef comptable, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur sur les comptes de la liquidation.
- 2.- Décharge au liquidateur.
- 3.- Décision sur la clôture de la liquidation.
- 4.- Décision sur le dépôt des livres et documents sociaux.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport oral et écrit du commissaire-vérificateur sur la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes en liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur sur la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société et constate que ladite société MANERAN S.A. a cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la société, à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Faltz, C. Bittler, Y. Schmit, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 avril 1996, vol. 821, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 mai 1996.

J. Elvinger.

(18047/211/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MATRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3226 Bettembourg, Zone industrielle.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente avril.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à L-4741 Pétange, 58, rue des Jardins, sous la dénomination de MATRA S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 15 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 37 du 20 janvier 1996.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Luigino Di Manuali, administrateur de société, demeurant à Gubbio, Italie, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Goetz Empel, employé privé, demeurant à Belvaux.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le notaire soussigné. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Transfert du siège social et modification de l'article premier des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de transférer le siège social de Pétange à Bettembourg et de modifier l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MATRA S.A.

Cette société aura son siège à Bettembourg. »

(Le reste sans changement.)

L'adresse du siège social était à L-4741 Pétange, 58, rue des Jardins. La nouvelle adresse du siège social est fixée à L-3225 Bettembourg, Zone industrielle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de quinze mille (15.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: L. Di Manuali, J.-P. Cambier, G. Empel, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mai 1996, vol. 824, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 1996.

N. Muller.

(18052/224/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MARINE TRADING CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 45.081.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

*Signature
Un mandataire*

*Rapport de gestion du gérant sur les comptes sociaux
arrêtés au 31 décembre 1993 aux associés*

Messieurs les associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de la société MARINE TRADING CORPORATION, S.à r.l. au 31 décembre 1993.

Le total bilantaire s'élève à LUF 15.869.904,-.

Le compte de profits et pertes fait état de produits s'élevant au total à LUF 386.372,- et de charges se montant globalement à LUF 856.975,-.

Il s'est dégagé au 31 décembre un résultat consistant en une perte de LUF 470.603,-.

Nous vous proposons de repoter la perte.

Les gérants n'ont pas perçu de rémunération au cours de l'exercice 1993 pour l'exécution de leur mandat.

Nous vous proposons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et d'accorder votre quitus aux gérants pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 1993.

Luxembourg, le 23 mars 1994.

B. de Gentile L. Wilmotte
Gérant Gérant

*Pour approbation des comptes annuels et quitus aux gérants
pour l'exercice de leur mandat*

B. de Gentile F. Wilmotte
Associé Associée

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18049/751/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MARINE TRADING CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 45.081.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

*Signature
Un mandataire*

(18050/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MARINE TRADING CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.081.

—
*Rapport de gestion du gérant sur les comptes sociaux
arrêtés au 31 décembre 1994 aux associés*

Messieurs les associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de la société MARINE TRADING CORPORATION, S.à r.l. au 31 décembre 1994.

Le total bilantaire s'élève à LUF 53.878.703,-.

Le compte de profits et pertes fait état de produits s'élevant au total à LUF 2.287.376,- et de charges se montant globalement à LUF 7.936.068,-.

Il s'est dégagé au 31 décembre un résultat consistant en une perte de LUF 5.648.692,-.

Nous vous proposons de repoter la perte.

Les gérants n'ont pas perçu de rémunération au cours de l'exercice 1994 pour l'exécution de leur mandat.

Nous vous proposons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et d'accorder votre quitus aux gérants pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 1994.

Luxembourg, le 27 mars 1995.

B. de Gentile

L. Wilmotte

Gérant

Gérant

*Pour approbation des comptes annuels et quitus aux gérants
pour l'exercice de leur mandat*

B. de Gentile

F. Wilmotte

Associé

Associée

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18051/751/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

METEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.637.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1996, vol. 479, fol. 52, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(18056/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MIET- UND WOHNHAUS AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 38.955.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1996, vol. 479, fol. 58, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Lors de l'assemblée générale de 1994, il est décidé de reporter la perte pour 1993 à nouveau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

AUTONOME DE REVISION

Signature

(18059/723/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MIET- UND WOHNHAUS AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 38.955.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1996, vol. 479, fol. 58, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Lors de l'assemblée générale de 1995, il est décidé de reporter la perte pour 1994 à nouveau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

AUTONOME DE REVISION

Signature

(18060/723/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MENTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 24.127.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1996, vol. 479, fol. 57, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 1996.

Certifié sincère et conforme
MENTOR S.A.
L. Ernster
Administrateur

(18053/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MENTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 24.127.

Conseil d'administration

- Monsieur Christian Faber, banquier, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Hein Poelmans, banquier, demeurant à Bonnevoie;
- Monsieur Lucien Ernster, banquier, demeurant à Mamer.

Commissaire aux comptes

- VGD, S.à r.l., Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mai 1996.

Certifié sincère et conforme
MENTOR S.A.
H. Poelmans
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1996, vol. 479, fol. 57, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18054/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

**MISELER BÄCKEREI, Société à responsabilité limitée,
(anc. MARCEL KAHN, S.à r.l.).**

Siège social: Wasserbillig, 50, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 20.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 74, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1996.

FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG
Signature

(18061/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

NULUX NUKEM LUXEMBURG, GmbH.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 12.118.

Der Jahresabschluß 1995 sowie die dazu gehörenden Dokumente und Informationen, einregistriert in Luxemburg, am 22. Mai 1996, Vol. 479, Fol. 66, Case 4, sind beim Handelsgericht in Luxemburg hinterlegt worden.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, öffentliches Amtsblatt.

Luxemburg, den 24. Mai 1996.

Unterschrift.

(18073/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MONCARO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 43.236.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1996, vol. 479, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1996.

SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

(18062/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MONCARO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 43.236.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 mai 1996, que le mandat des administrateurs sortants, MM. Karl U. Sanne, Gérard Muller et Fernand Heim, ainsi que celui du commissaire aux comptes, SANINFO, S.à r.l., ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme
SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1996, vol. 479, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18063/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MONDIOVAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.173.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1996.

Pour MONDIOVAL, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature Signature

(18064/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.471.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

K. van Baren J. Klijn
Fondé de pouvoir Fondé de pouvoir

(18067/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.471.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la société MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., tenue au siège social en date du 27 février 1996, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1994:

- 1) Election de M. J. Vroegop, M. J.M.J. Kallen, M. J.J.W. Zweegers et M. G.W.A. Wardenier en tant qu'administrateurs.
- 2) Election de M. G.W.A. Wardenier en tant qu'administrateur-délégué.
- 3) Election de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.
- 4) Décharge accordée aux administrateurs, M. J. Vroegop, M. J.M.J. Kallen, M. J.J.W. Zweegers, M. G.W.A. Wardenier, ainsi qu'à M. S.B. Rodgers qui était administrateur jusqu'au 9 juin 1994, à M. F.G.H. Deckers qui était administrateur jusqu'au 3 août 1994 et M. B.J. de Hoop Scheffer qui était administrateur jusqu'au 1^{er} décembre 1994, à l'administrateur-délégué, M. G.W.A. Wardenier ainsi qu'à M. S.B. Rodgers qui était administrateur-délégué jusqu'au 9 juin 1994, et au commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'assemblée générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(18068/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.471.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 1996.

K. van Baren
Fondé de pouvoir

J. Klijn
Fondé de pouvoir

(18069/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.098.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la société MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., tenue au siège social en date du 2 mai 1996, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

- 1) Election de M. J. Vroegop, M. J.M.J. Kallen, M. J.J.W. Zweegers et M. G.W.A. Wardenier en tant qu'administrateurs.
- 2) Election de M. G.W.A. Wardenier en tant qu'administrateur-délégué.
- 3) Election de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.
- 4) Décharge accordée aux administrateurs, M. J. Vroegop, M. J.M.J. Kallen, M. J.J.W. Zweegers, M. G.W.A. Wardenier, ainsi qu'à l'administrateur-délégué, M. G.W.A. Wardenier, et au commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'assemblée générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(18070/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

PAIN D'OR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 37, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 9.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 74, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1996.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG
Signature

(18077/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MUACHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3385 Noertzange, 12, route de Kayl.
R. C. Luxembourg B 50.130.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jacqueline Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur José Manuel Pinheiro Muacho, peintre-laqueur, demeurant à L-3385 Noertzange, 12, route de Kayl;
- 2.- son épouse, Madame Maria de Fatima Serra Trindade, infirmière, demeurant à L-3385 Noertzange, 12, route de Kayl,

seuls associés de la société à responsabilité limitée MUACHO, S.à r.l., avec siège social à Noertzange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.130, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 1994, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 231 du 29 mai 1995.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de compléter l'objet de la société MUACHO, S.à r.l., et de modifier par conséquent l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une station-service, vente de véhicules automoteurs et d'accessoires et d'articles de bibeloterie, garage avec atelier de réparation de voitures, achat et vente de voitures et location de voitures sans chauffeur, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Deuxième résolution

Les associés décident que Monsieur Manuel Pinheiro Muacho continuera à être gérant technique de la société, à l'exception de l'atelier de réparation, et engagera la société par sa seule signature.

Les associés décident de nommer gérant technique de la société, Monsieur Fernand Schiltz, mécanicien, demeurant à L-4872 Lamadelaine, 16A, rue de la Fontaine, en ce qui concerne l'atelier de réparation; la société est valablement engagée par la signature conjointe de Monsieur Manuel Pinheiro Muacho et de Monsieur Fernand Schiltz concernant l'atelier de réparation.

Dont acte, fait et passé à Cap, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: José Muacho, Serra Trindade Fatima, Schiltz Fernand, J. Peffer.

Enregistré à Capellen, le 8 mai 1996, vol. 407, fol. 14, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 28 mai 1996.

J. Hansen-Peffer.

(18065/214/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

MUACHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3385 Noertzange, 12, route de Kayl.

R. C. Luxembourg B 50.130.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 28 mai 1996.

J. Hansen-Peffer.

(18066/214/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

PARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald, 7, rue Jos Felten.

R. C. Luxembourg B 45.366.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 75, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(18078/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

PARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald, 7, rue Jos Felten.

R. C. Luxembourg B 45.366.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 1996

Sont nommés Administrateurs pour une période d'un an - leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996:

- Madame Mariette Wenkin,
- Madame Renate Held,
- Monsieur Klaus Dantz.

Est nommée Commissaire aux Comptes, pour une période d'un an - son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996:

- COMPAGNIE DE REVISION S.A. - Luxembourg

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial ainsi qu'à l'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 75, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18079/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

NIOC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 43.639.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1996, vol. 479, fol. 52, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(18072/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

OMNITEC PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.392.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 1996.

Pour le compte de
OMNITEC PARTICIPATION S.A.
FIDUPLAN S.A.

Signature

(18074/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

OMNITEC PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.392.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire qui s'est réunie à Luxembourg le 21 mai 1996 sur l'exercice 1995

L'assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995 clôturant avec une perte de LUF 324.827,- et décide de reporter la perte à nouveau.

Pour le compte de
OMNITEC PARTICIPATION S.A.
FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18075/752/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.579.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1996, vol. 479, fol. 52, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT
PRICE WATERHOUSE

(18081/579/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

NERILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 53.457.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 8 mai 1996

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Michel Guilluy, employé privé, demeurant à Prouvy-Chiny (Belgique);
- Monsieur John Hames, employé privé, demeurant à Mersch (Luxembourg),

étant tous les administrateurs de la société anonyme NERILUX S.A., avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.457, lesquels se sont réunis et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le conseil d'administration de NERILUX S.A. décide de procéder à la vente de la participation de soixante-dix pour cent (70 %) de la participation dans NERI ARMAMENTO S.r.l., avec siège social à Livorno, Via Pisa n. 10 à NORMED S.p.A., avec siège social à Milan (Italie), en conférant mandat à l'administrateur, Monsieur Olivier Ferres, pour intervenir à la stipulation de l'acte de cession de la participation avec tous les pouvoirs nécessaires.

Deuxième résolution

Le mandataire susmentionné a tous pouvoirs de discuter tous points du contrat de cession susmentionné et de signer la version définitive de ce contrat, le tout avec pouvoir de substitution et promesse de ratification.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné déclare par la présente que les signatures des trois administrateurs sont authentiques et qu'ils ont tous pouvoirs d'engager la société anonyme NERILUX S.A.

Signé: O. Ferres, M. Guilluy, J. Hames, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 1996, vol. 823, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 mai 1996.

J. Elvinger.

(18071/211/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

**PLIBRICO S.A., Société Anonyme,
(anc. MADREX S.A.)**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.699.

EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires du 15 mai 1996 et de deux résolutions du conseil d'administration du même jour, que Messieurs Henri Grisius, John Seil et Claude Zimmer ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur et que le conseil d'administration de la société est dorénavant le suivant:

- Monsieur Michel Sindzingre, administrateur de sociétés, demeurant à Cachan (France), Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Pier Luigi Ghirotti, administrateur de sociétés, demeurant à Gênes (Italie), Administrateur-Délégué;

- Monsieur Jean-Michel Demarthe, administrateur de sociétés, demeurant à Viroflay (France);

- Monsieur François Lang, administrateur de sociétés, demeurant à Neuilly-sur-Seine (France);

- Monsieur Yves-Gaël Roussel, administrateur de sociétés, demeurant à Versailles (France).

Leur mandat prendra fin lors l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 15 mai 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1996, vol. 479, fol. 58, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(18082/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

POOL POSITION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R. C. Luxembourg B 41.859.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1996.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
Signatures

(18083/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

POWER GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1996, vol. 479, fol. 61, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(18084/576/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

PREBLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 35.327.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1996.

Pour le compte de PREBLI S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(18085/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

PREBLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 35.327.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 15 avril 1996 à Luxembourg

L'assemblée générale approuve les comptes annuels 1995 et décide de reporter la perte de LUF 88.789,- à nouveau.

L'assemblée générale décide de nommer KPMG Audit Luxembourg comme commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

Pour le compte de PREBLI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18086/752/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

PRINTANIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 47.174

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

PRINTANIA HOLDING S.A.

Signature

Signature

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

(18087/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

REDELCOVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.055.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 1996, vol. 478, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

Signature.

(18088/282/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

REDELCOVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.055.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 1996

L'assemblée générale reconduit le mandat des administrateurs, Messieurs Gui de Vaucleroy, Jean-Claude Coppieters't Wallant, Philippe Stroobant, Michel Duchateau pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1997 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 1996.

L'assemblée nomme la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 1997 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 1996.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 1996, vol. 478, fol. 86, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18089/282/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

RESPLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.731.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 1996.

Pour le compte de RESPLAN HOLDING S.A.
FIDUPLAN S.A.

(18090/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

RESPLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.731.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 15 avril 1996 à Luxembourg

L'assemblée générale approuve les comptes annuels 1995 et décide de reporter la perte de LUF 65.026,- à nouveau.
L'assemblée générale décide de ne pas dissoudre la société et de continuer ses activités.
L'assemblée générale décide de nommer KPMG Audit Luxembourg comme commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme
Pour le compte de RESPLAN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18091/752/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

RTL-4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, Villa Louvigny.
R. C. Luxembourg B 31.294

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1996, vol. 479, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 1996.

(18097/275/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

RTL-4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, Villa Louvigny.
R. C. Luxembourg B 31.294

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale de RTL-4 S.A., tenue en date du 17 avril 1996

Il résulte dudit procès-verbal que

- Monsieur Hubertus Boermans, directeur général de RTL-4 S.A., demeurant à Amsterdam, Pays-Bas,
- Monsieur Georges Bollig, directeur de la SNCL, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Josephus Brentjens, président de VNU, demeurant à Bloemendaal, Pays-Bas,
- Monsieur Cees Buijs, directeur général de PHILIPS NEDERLAND, demeurant à Valkenswaard, Pays-Bas,
- Monsieur Constantinus Busch, directeur de VNU, demeurant à Waalre, Pays-Bas,
- Monsieur Michel Delloye, administrateur-délégué de la CLT, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Marc Fortems, attaché à la Direction CLT, demeurant à Atttert Lischert, Belgique,
- Monsieur Ferd Kayser, directeur TV de la CLT, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Guillaume De Posch, attaché à la Direction CLT, demeurant à Heisdorf,
- Monsieur Henri Roemer, secrétaire général de RTL-4 S.A., demeurant à Wiltz,
- Monsieur Jacob Scholten, directeur de VNU, demeurant à Berlicum, Pays-Bas,
- Monsieur Patrick Tillieux, directeur financier de RTL-4 S.A., demeurant à Hilversum, Pays-Bas,

ont été élus en tant qu'administrateurs de la société. Leur mandat expirera à la prochaine assemblée générale.

- Que ARTHUR ANDERSEN Co. S.C. a été nommée réviseur de la société pour un nouveau mandat d'un an qui expirera à la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour extrait conforme
M^e L. Frieden
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1996, vol. 479 fol. 56, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(18098/275/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

RTL-4 S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, Villa Louvigny.
R. C. Luxembourg B 31.294

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de RTL-4 S.A., tenu en date du 17 avril 1996

Il résulte dudit procès-verbal que

- Monsieur Michel Delloye, administrateur-délégué de la CLT, demeurant à Luxembourg, a été élu en tant que Président du Conseil d'Administration de la société.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour extrait conforme
M^e L. Frieden
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1996, vol. 479 fol. 56, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(18099/275/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

RICE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.781

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

RICE INTERNATIONAL S.A.
Signatures

(18092/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

RICE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.781

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

RICE INTERNATIONAL S.A.
Signatures

(18093/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

RICE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.781

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

RICE INTERNATIONAL S.A.
Signatures

(18094/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SAKURA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Les comptes annuels au 31 mars 1994, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 5, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 25 février 1994

«(. . .) Réélire M. Tasashi Okimoto, M. Tetuo Maeda et M. Yoko Kinebuchi aux postes d'administrateurs de la société et KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION comme commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1996.

Pour SAKURA MANAGEMENT S.A.
KPMG Tax Consulting
L. Thomas
Manager

(18109/671/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SAKURA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Les comptes annuels au 31 mars 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 5, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 1^{er} juin 1995

«(. .) Réélire M. Kasuyoshi Tomita, M. Tetuo Maeda et M. Yoko Kinebuchi aux postes d'administrateurs de la société et KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION comme commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1996.

*Pour SAKURA MANAGEMENT S.A.
KPMG Tax Consulting
L. Thomas
Manager*

(18110/671/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SAKURA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Les comptes de liquidation au 29 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 5, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 1995

«(. .) L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation de la société.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1996.

*Pour SAKURA MANAGEMENT S.A.
KPMG Tax Consulting
L. Thomas
Manager*

(18111/671/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

RIDEAUX CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 27.057.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 1996, vol. 302, fol. 3, cases 10/1 et 10/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 mai 1996.

*J.P. Valerius
Gérant*

(18095/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

ROYAL CLASSICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 27.057.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mai 1996, vol. 479, fol. 61, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

*Pour le Conseil d'Administration
Signature*

(18096/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SAMARA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 34.680.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1996, vol. 479, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 1996.

*SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature*

(18112/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SAMARA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 34.680.

L'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 24 janvier 1996 a reconduit le mandat du commissaire aux comptes, SOCIETE FIDUCIAIRE SUISSE, avec siège social à Genève, pour un terme d'un an.

Luxembourg, le 21 mai 1996.

Pour extrait conforme
SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1996, vol. 479, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18113/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SADIKI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.732.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1996.

Pour le compte de SADIKI HOLDING S.A.
FIDUPLAN S.A.

Signature

(18102/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SADIKI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.732.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 15 avril 1996 à Luxembourg

L'assemblée générale approuve les comptes annuels 1995 et décide de reporter la perte de LUF 67.783,- à nouveau.

L'assemblée générale décide de ne pas dissoudre la société et de continuer ses activités.

L'assemblée générale décide de nommer KPMG Audit Luxembourg comme commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

Pour le compte de SADIKI HOLDING S.A.
FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18103/752/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

S-TEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.967.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

Signature.

(18100/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

S.A DES ANCIENS ETABLISSEMENTS RAYMOND GOEDERT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.459.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1996, vol. 479, fol. 71, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Ce bilan remplace et annule le bilan déposé le 7 août 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour S.A DES ANCIENS ETABLISSEMENTS
RAYMOND GOEDERT

FIDUCIAIRE STEICHEN

(18101/579/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SAKAU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.733.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1996.

Pour le compte de SAKAU LUXEMBOURG S.A.
FIDUPLAN S.A.

Signature

(18104/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SAKAU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.733.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 15 avril 1996 à Luxembourg

L'assemblée générale approuve les comptes annuels 1995 et décide de reporter la perte de LUF 6.354.641,- à nouveau.

L'assemblée générale décide de ne pas dissoudre la société et de continuer ses activités.

L'assemblée générale décide de nommer KPMG Audit Luxembourg comme commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

Pour le compte de SAKAU LUXEMBOURG S.A.
FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18105/752/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SAKURA HOLDING S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.726.

Les comptes annuels au 31 mars 1994, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 5, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 1^{er} juin 1994

«(. .) M. Nakano a démissionné de son poste de membre du conseil de surveillance avec effet à partir du 1^{er} juin 1994.

L'assemblée accepte, à l'unanimité, cette démission et élit M. Toshiyuki Arakawa au poste de membre du conseil de surveillance pour un terme de 6 ans.

(. .) L'assemblée générale décide de renouveler la mandat du commissaire aux comptes, KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION pour l'année financière finissant le 31 mars 1995.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1996.

Pour SAKURA HOLDING S.C.A.
KPMG Tax Consulting
L. Thomas
Manager

(18106/671/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SAKURA HOLDING S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.726.

Les comptes annuels au 31 mars 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 5, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 1^{er} juin 1995

«(. .) L'assemblée générale décide de renouveler la mandat du commissaire aux comptes, KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION pour l'année financière finissant le 31 mars 1996.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1996.

Pour SAKURA HOLDING S.C.A.
KPMG Tax Consulting
L. Thomas
Manager

(18107/671/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SAKURA HOLDING S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.726.

Les comptes de liquidation au 29 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 5, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 29 décembre 1995

«(. . .) L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation de la société.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1996.

Pour SAKURA HOLDING S.C.A.
KPMG Tax Consulting
L. Thomas
Manager

(18108/671/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SANGALLI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.244.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

Monsieur Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme SANGALLI INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch (R.C. Luxembourg section B numéro 52.244), constituée par acte du notaire soussigné en date du 17 août 1995, publié au Mémorial C, numéro 586 du 17 novembre 1995,

au capital de cent millions de lires italiennes (100.000.000,- ITL), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée par le conseil d'administration, en sa séance du 29 décembre 1995.

Un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 décembre 1995, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Le comparant agissant en sa prédite qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- L'article 3 des statuts est actuellement conçu comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent millions de lires italiennes (100.000.000,- ITL), divisé en dix mille (10.000) actions de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à deux milliards deux cent cinquante millions de lires italiennes (2.250.000.000,- ITL), par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte de constitution et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

2.- Le conseil d'administration, lors de sa prédite réunion du 29 décembre 1996 a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

«Conformément à l'article 3 des statuts, à l'autorisation conférée au conseil d'administration pour porter le capital social à ITL 2.250.000.000,- ainsi qu'à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 7 octobre 1995, le conseil d'administration constate maintenant:

- qu'une tranche d'augmentation de capital de ITL 200.000.000,- a été réalisée en date du 25 octobre 1995 par la création, l'émission et la souscription de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune, entièrement libérées par un versement de 1.000.000.000,- ITL (ITL 200.000.000,- valeur nominale + ITL 800.000.000,- prime d'émission) effectué par la société SANGALLI VETRO S.p.A., Vittorio Veneto;
- qu'une tranche d'augmentation de capital de ITL 200.000.000,- a été réalisée en date du 25 octobre 1995 par la création, l'émission et la souscription de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune, entièrement libérées par un versement de 1.000.000.000,- ITL (ITL 200.000.000,- valeur nominale + ITL 800.000.000,- prime d'émission) effectué par la société IVES S.p.A., S. Vito al Tagliamento;
- qu'une tranche d'augmentation de capital de ITL 200.000.000,- a été réalisée en date du 24 novembre 1995 par la création, l'émission et la souscription de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune, entièrement libérées par un versement de 1.000.000.000,- ITL (ITL 200.000.000,- valeur nominale + ITL 800.000.000,- prime d'émission) effectué par la société SANGALLI VETRO S.p.A., Vittorio Veneto;
- qu'une tranche d'augmentation de capital de ITL 200.000.000,- a été réalisée en date du 24 novembre 1995 par la création, l'émission et la souscription de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune, entièrement libérées par un versement de 1.000.000.000,- ITL (ITL 200.000.000,- valeur nominale + ITL 800.000.000,- prime d'émission) effectué par la société IVES S.p.A., S. Vito al Tagliamento;
- qu'une tranche de ITL 600.000.000,- a été réalisée en date du 29 décembre 1995 par la création, l'émission et la souscription de 60.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune, entièrement libérées, par la conversion de 3.000 obligations de ITL 1.000.000,- chacune en 60.000 actions, conformément à la demande de la société SANGALLI VETRO S.p.A., précitée;
- qu'une tranche de ITL 600.000.000,- a été réalisée en date du 29 décembre 1995 par la création, l'émission et la souscription de 60.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune entièrement libérées par la conversion de 3.000 obligations de ITL 1.000.000,- chacune en 60.000 actions, conformément à la demande de la société IVES S.p.A., précitée.

Le conseil d'administration déclare qu'il n'a pas été nécessaire de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels étant donné que toutes les actions susdites ont été libérées par les mêmes actionnaires.

Le conseil d'administration déclare que l'apport des obligations convertibles est décrit dans un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant, conformément aux prescriptions de l'article 26-1 de la loi, qui est annexé au présent procès-verbal. A la suite des prédites augmentations de capital pour un montant total de ITL 2.000.000.000,- valeur nominale + 8.000.000.000,- prime d'émission, le capital social de la société s'établit à ITL 2.100.000.000,- représenté par 210.000 actions de ITL 10.000,- chacune, entièrement libérées.

Dans ces circonstances, le conseil d'administration donne mandat à Monsieur Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, Luxembourg, de faire par-devant le notaire soussigné toutes déclarations qui s'imposent en notamment faire acter la souscription des actions nouvelles et veiller au règlement du droit d'apport de la contre-valeur en BEF de 100.000.000,- ITL.»

3.- Après constatation de ce qui précède, le comparant Monsieur Marcello Ferretti, agissant en sa prédite qualité, déclare que les actions nouvellement créées ont été souscrites et libérées intégralement par la société SANGALLI VETRO S.p.A., avec siège social à I-Vittorio Veneto et la société IVES S.p.A., ayant son siège social à I-S. Vito al Tagliamento, en raison de cinquante pour cent (50 %) pour chacune des deux sociétés.

Les deux cent mille (200.000) actions nouvellement créées ont été libérées partiellement en numéraire et partiellement par un apport en nature, assorties d'une prime d'émission de huit milliards de liras italiennes (8.000.000.000,- ITL), de sorte que le montant de dix milliards de liras italiennes (ITL 10.000.000.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

La réalité de la consistance de cet apport en nature et de sa valeur résulte d'un rapport du réviseur d'entreprises, la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à Luxembourg, du 25 octobre 1995, dont les conclusions sont libellées comme suit:

«4. Conclusion:

La soussignée, COMPAGNIE FIDUCIAIRE, réviseur d'entreprises, ayant examiné les conditions de conversion en actions ordinaires SANGALLI INTERNATIONAL HOLDING S.A., des obligations subordonnées convertibles, 5 %, 1995/2005, à émettre par SANGALLI INTERNATIONAL HOLDING S.A., le 25 octobre 1995, certifie qu'en cas de conversion, la valeur des obligations converties sera égale à la valeur nominale des actions SANGALLI INTERNATIONAL HOLDING S.A., émises en contrepartie augmentée d'une prime d'émission de ITL 40.000,- par action émise en contrepartie.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 3 des statuts se trouve modifié et reçoit la rédaction suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux milliards cent millions de liras italiennes (2.100.000.000,- ITL), divisé en deux cent dix mille (210.000) actions de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à deux millions cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de deux milliards de lires italiennes (ITL 2.000.000.000,-) est évalué à la somme de trente-neuf millions sept cent soixante mille francs luxembourgeois (39.760.000,- LUF) et la somme de huit milliards de lires italiennes (8.000.000.000,- ITL) à la somme de cent cinquante-neuf millions quarante mille francs luxembourgeois (159.040.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Ferretti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mai 1996, vol. 498, fol. 11, case 1. – Reçu 1.988.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 1996.

J. Seckler.

(18115/231/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SANGALLI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.244.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SANGALLI INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch (R.C. Luxembourg section B numéro 52.244) par acte du notaire soussigné en date du 17 août 1995, publié au Mémorial C numéro 586 du 17 novembre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Albert Pennacchio, employé de banque, demeurant à Mondercange, et désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à F-Thionville.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à raison de huit milliards de lires italiennes (8.000.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de deux milliards cent millions de lires italiennes (ITL 2.100.000.000,-) à dix milliards cent millions de lires italiennes (10.100.000.000,- ITL), par incorporation au capital de la prime d'émission et la création de huit cent mille (800.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune à attribuer aux actionnaires au prorata de leur participation.

2) Annulation de tous les certificats d'actions existants mentionnant valeur nominale et prime d'émission et création de nouveaux certificats ne mentionnant que la valeur nominale des actions.

3) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à raison de huit milliards de lires italiennes (8.000.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de deux milliards cent millions de lires italiennes (ITL 2.100.000.000,-) à dix milliards cent millions de lires italiennes (10.100.000.000,- ITL), par incorporation au capital de la prime d'émission et la création de huit cent mille (800.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune à attribuer aux actionnaires actuels, à savoir la société SANGALLI VETRO S.p.A., avec siège social à I-Vittorio Veneto et la société IVES S.p.A., ayant son siège social à I-S. Vito al Tagliamento, au prorata de leur participation.

L'existence de la prime d'émission ressort d'un bilan intérimaire de la société SANGALLI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Ce bilan intérimaire, après avoir été signé ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'annuler tous les certificats d'actions existants mentionnant valeur nominale et prime d'émission et décide de créer de nouveaux certificats ne mentionnant que la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à dix milliards cent millions de liras italiennes (ITL 10.100.000.000,-), divisé en un million dix mille (1.010.000) actions de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à cent vingt mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital de huit milliards de liras italiennes est évaluée à cent cinquante-neuf millions quarante mille francs luxembourgeois (159.040.000,- LUF).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Ferretti, A. Pennacchio, S. Citti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mai 1996, vol. 498, fol. 11, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 1996.

J. Seckler.

(18116/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SANGALLI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 1996.

J. Seckler

Le notaire

(18117/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SANBIAGIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars 1996

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- M. Hermann J.J. Moors, directeur de sociétés, résidant à Bertrange,
- M. Jean-Marie Di Cino, employé privé, résidant à Dudelange,
- PAN EUROPEAN VENTURES S S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- ING TRUST (Luxembourg) S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Le siège social de la société a été transféré avec effet au 31 mars 1996 au 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Luxembourg, le 21 mars 1996.

Certifié sincère et conforme

SANBIAGIO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18114/694/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

STADEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 36.210.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(18144/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

STADEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 36.210.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(18145/520/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

STADEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 36.210.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire
de la société qui s'est tenue en date du 26 avril 1996 au siège social*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- M. Serge Tabery, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,
- M. Graham J. Willson, Barrister, demeurant à Luxembourg,
- M. Alain Tircher, comptable, demeurant à Metzert (B).

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18146/520/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SCAN INTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.292.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

Signature
Un administrateur

(18118/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SCAN INTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.292.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

Signature
Un administrateur

(18119/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SCAN INTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.292.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

Signature
Un administrateur

(18120/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SCAN INTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.292.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 1996.

Signature
Un administrateur

(18121/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SCAN INTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.292.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société,
en date du 10 mai 1996 à 11.00 heures*

Délibérations

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1991;
- * l'exercice clôture avec une perte de LUF 289.985;
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
- * report à nouveau;
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1991;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1992;
- * l'exercice clôture avec une perte de LUF 307.813,-;
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
- * report à nouveau;
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1992;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1993;
- * l'exercice clôture avec une perte de LUF 277.651,-;
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
- * report à nouveau;
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1993;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1994;
- * l'exercice clôture avec une perte de LUF 3.982.385,-;
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
- * report à nouveau;
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1994;

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12.00 heures.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18122/751/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SCANPROP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.200.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 1996.

Signature
Un administrateur

(18123/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SCANPROP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.200.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

Signature
Un administrateur

(18124/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SCANPROP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.200.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

Signature
Un administrateur

(18125/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SCANPROP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.200.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

Signature
Un administrateur

(18126/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SCANPROP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.200.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société,
en date du 10 mai 1996 à 11.00 heures*

Délibérations

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1991;
- * l'exercice clôture avec une perte de SEK 50.777,29;
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
- * report à nouveau;
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1991;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1992;
- * l'exercice clôture avec une perte de SEK 55.173,86;
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
- * report à nouveau;
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1992;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1993;
- * l'exercice clôture avec une perte de SEK 62.212,56;
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
- * report à nouveau;
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1993;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1994;
- * l'exercice clôture avec une perte de SEK 442.044,59;
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
- * report à nouveau;

d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1994;

– d'accepter la démission de Monsieur Eric Breuillé de ses fonctions d'administrateur de la société;

– de donner décharge à l'administrateur démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

– de nommer Monsieur Jean-Pierre Higuët, licencié en droit, demeurant à B-1440 Braine-le-Château (Belgique), 1, Sentier de Beauvegnies, en remplacement de l'administrateur démissionnaire;

Aux termes de cette assemblée, le conseil d'administration de SCANPROP HOLDING S.A. se compose des personnes suivantes:

Administrateurs:

M. Jean-Pierre Higuët,

M. Alexander Helm,

M. Stéphane Biver.

Le commissaire aux comptes est:

M. Marc Muller.

Le mandat des personnes mentionnées ci-dessus s'achèvera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'an 1996.

Le Président lève la séance à 11.00 heures.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18127/751/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.

SIMONSTOWN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R. C. Luxembourg B 30.403.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 1995

Le mandat de Mademoiselle Antonella Bocci, demeurant à Belvaux et de Monsieur Fabio Mazzoni, demeurant à Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la société SIMONSTOWN HOLDING S.A. est prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2000.

Le mandat de WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A., 12-14 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société SIMONSTOWN HOLDING S.A. est prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2000.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 1996

Le mandat de Monsieur Benoît Georis, demeurant à Arlon (Belgique), en tant qu'administrateur de la société SIMONSTOWN HOLDING S.A. est prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2000.

Pour extrait
F. Mazzoni

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1996, vol. 479, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18131/587/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1996.